



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025**

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et Vilaine

Nombre de membres du Conseil  
Municipal en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21  
(sauf la délibération n°09-2025, 19  
présents)

Nombre de votants : 27 (sauf la  
délibération n°09-2025, 23 votants)

Date de la convocation : Mardi 21  
janvier 2025

**Date d'affichage du compte rendu :**  
le 03 février 2025

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier  
LEDOUBLE

Le Conseil Municipal de cette  
Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la  
loi, dans la salle du conseil  
municipal, sous la présidence de  
Monsieur Stéphane PIQUET, Maire.

**Présents :** Stéphane PIQUET, Gilbert LE  
ROUSSEAU, Isabelle MARCHAND-  
DEDELOT, Stéphane RASPANTI (sauf  
délibération n°09-2025), Margaret  
GUEGAN KELLY (sauf délibération n°09-  
2025), Thierry FONTAINE, Alain JOSEPH,  
Jean-Pierre LOTTON, Rachel SALMON,  
Mickaël COIRE, Olivier LEDOUBLE,  
Régine DARSOULANT, Anne  
DALL'AGNOL, Philippe ROCHER, Sylvie  
PRETOT-TILLMAN, Olivier LE BIHAN,  
Emma LECANU, Lucia BENFRAIHA,  
Guillaume ALLAIN, Maryline GEAUD,  
Sylvain HARDY.

**Absents excusés :** Aline GUILBERT,  
Sterenn LECLERE, Nadine LEC'HVIEN,  
Isabelle CERNEAUX, Hadja DESILES,  
Thomas JOUANGUY.

**Procurations :** Aline GUILBERT à  
Stéphane PIQUET, Sterenn LECLERE à  
Stéphane RASPANTI, Nadine  
LEC'HVIEN à Gilbert LE ROUSSEAU,  
Isabelle CERNEAUX à Régine  
DARSOULANT, Hadja DESILES à  
Margaret GUEGAN KELLY, Thomas  
JOUANGUY à Sylvain HARDY.

Monsieur Le Maire précise que le quorum est atteint.

Monsieur Ronan Salaün, président du SMICTOM Valcobreizh, présente le futur projet de déchetterie sur la Commune : « Une déchetterie est un équipement structurant sur le territoire qui permet aux habitants d'avoir un exutoire pour leurs déchets. Lorsqu'on aménage les déchetteries aujourd'hui, on va vers une réduction des déchets et derrière on va essayer de réemployer et de valoriser au maximum les éléments par le recyclage. Une déchetterie telle qu'on la prévoit aujourd'hui est beaucoup plus conséquente en termes de taille et en termes de flux ; c'est aussi la volonté de demander aux habitants de faire l'effort de trier de façon plus importante. Aujourd'hui sur l'échelle de la Bouëxière, nous avons entre 25 et 30 flux qui sont triés sur la déchetterie. Nous serons à plus de 50 flux sur la déchetterie nouvelle génération qui sera construite dans les mois qui viennent. Concernant l'implantation, l'espace que nous avons sur l'équipement actuel ne permet pas un agrandissement par rapport aux besoins que nous avons aujourd'hui. Les besoins d'aujourd'hui évoluent aussi parce qu'il faut des tris plus importants. Quand on a construit les déchetteries dans les années 1980, nous avons une gestion des déchets qui n'était pas celle qu'on a aujourd'hui. On va avoir 12 quais qui vont permettre d'avoir un tri maximisé des différentes structures. On va avoir un certain nombre de règles qui se mettent en place notamment ce qu'on appelle la PMCB (les produits et matériaux de construction et du bâtiment), donc on a besoin d'avoir un tri de plus en plus important des différentes matières. La déchetterie va être positionnée un peu plus bas sur la route que celle qui est actuellement en place. L'ensemble de la parcelle ne sera pas occupé par la déchetterie : on préserve les haies bocagères et toute la partie boisée avec le dénivelé ; on va conserver au maximum les haies. On va avoir un accès en entrée avec un contrôle d'accès qui sera mis en place. Le principe est d'arriver en haut de quai et une fois qu'on a passé le contrôle d'accès, les véhicules se garent sur des places en épi de telle sorte à permettre une circulation relativement aisée et il n'y a pas d'accès direct aux caissons. On vient trier correctement les déchets : l'expérience nous montre qu'aujourd'hui cela fonctionne bien. Il est prévu également d'avoir des ancrages pour faire du photovoltaïque. Le bâtiment est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) donc on est soumis à un certain nombre de règles ; on va déposer le permis de construire dans les jours qui viennent. On espère un début des travaux à la fin de l'été au mois d'août et une livraison au printemps 2026 après 9 mois de travaux ».

Monsieur Sylvain Hardy demande pour les élus « Agir avec Vous » : « Le contrôle d'accès est-il lié au nombre de passages ? ».

Monsieur Ronan Salaün précise : « Le contrôle d'accès tel qu'il a été validé par le SMICTOM aujourd'hui est un contrôle d'accès qui ne joue pas sur le nombre de passages mais qui vise à éveiller la sensibilité des habitants en leur demandant de ne pas aller à la déchetterie toutes les semaines... Nous avons constaté qu'il y a des habitants qui ne sont pas du territoire, donc qui ne payent pas leurs redevances au SMICTOM mais qui viennent déposer leurs déchets. En conséquence, nous payons les charges sans recettes en face. Il n'y a pas de limitation dans la délégation qui est faite aujourd'hui. On s'autorisera à regarder dans les années qui viennent le nombre de passages faits par les habitants pour savoir s'il y a un sens à mettre en place une limitation ».

Monsieur Olivier Le Bihan demande : « Pourquoi la déchetterie est prévue dans une zone agricole avec un chemin creux en amont alors que pour toutes les autres collectivités, les SMICTOM construisent leurs

déchetteries dans des zones d'activités commerciales comme à Saint-Aubin-du-Cormier ? On fait ce choix sur la Commune sur une prairie en sachant dans le SCOT du Pays de Rennes on doit préserver les prairies justement gorgées d'eau... ».

Monsieur Ronan Salaün précise : « Les exemples de Saint-Aubin du Cormier ou de Liffré ne sont pas une généralité ; dans toutes les collectivités aux alentours il y a également des extensions. Les déchetteries peuvent s'implanter sur tout type de terrain notamment des terrains agricoles, ce qui permet aussi d'avoir des coûts en terme d'acquisition des parcelles qui sont moindres. Sur ce terrain précis sur la Commune, les études montrent qu'il n'y a pas une valeur patrimoniale, ni agronomique ni écologique sur la prairie elle-même. Il faut mettre ces équipements quelque part et il y a un accord avec la mairie de la Bouëxière sur le devenir de la déchetterie actuelle. Du côté du SMICTOM, on déconstruira pour une remise en état mais on dépolluera ».

Monsieur Le Maire précise : « Nous sommes sur une zone où il y a un ensemble d'éléments techniques : citerne gaz, déchetterie, station d'épuration. Nous allons maintenir dans cette zone là tous les éléments techniques qui sont aujourd'hui présents. Par ailleurs, nous aurons l'ancienne déchetterie qui va être complètement retravaillée et renaturée ; un travail va être fait avec « Eau et Vilaine » pour que ce ruisseau qui était jusqu'à présent caché sous les dalles de la déchetterie puisse être réouvert et rapporter de la biodiversité et de la vie dans cet espace. L'impact environnemental a été pris en compte dans le cadre du choix de cette installation ICPE ».

Monsieur Ronan Salaün précise : « Le coût du projet sera d'1.5 millions ».

Monsieur Le Maire adresse ses remerciements : « Pour cet investissement qui va permettre de mieux gérer les déchets de la Commune mais aussi ceux des Communes de Livré Sur Changeon et de Dourdain qui dépendent de notre sectorisation (entre 8 000 et 9 000 habitants). Merci pour ce projet et cette belle collaboration avec Gilbert Le Rousseau, Olivier Ledouble et Emma Lecanu ».

## **ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – PERSONNEL COMMUNAL ET RICHESSES HUMAINES**

01-2025 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2024

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des remarques ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 14 décembre 2024.

Question : « Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2024 ? ».

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de valider le procès-verbal.

Décision du Conseil Municipal

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

**02-2025 PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'en vertu des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal, par délibération du conseil municipal n°2/20 en date du 25 mai 2020, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, divers contrats, missions et conventions ont été signés à savoir :

**A- En matière d'urbanisme :**

En matière de droit des sols, Monsieur Le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain de la Commune sur les propriétés suivantes :

ADRESSES	Noms	DATES
Le Petit Rochelet AB 274-277-432-1119-1121-1323- 1368-1369 (29205 m <sup>2</sup> )	Mme BATALLER née BOISMARTEL Chantal	12/12/24
7 rue Jean Langlais E1289-2521 (811 m <sup>2</sup> )	M. et Mme HOUDUS Thierry et Francine	12/12/24
5A rue Saint Martin AM 71 (3 m <sup>2</sup> )	M. BLANDIN Patrick	12/12/24

**B- En matière de finances : principaux achats**

Budget communal			
NOM	Libellé	Montant	
		HT	TTC
AVANTEAM	Robot Zaco * 1000 – Nouvelle Salle de sport	3500.00 €	4 200.00 €
RDC BATIMENT 35	Pilasse Portail Entrée Bonnerie	7 029.00 €	8 434.80 €

ATOM'ELEC	Coffrets de tableaux de prise pour le marché – Place de l'Europe. Côté rue et commerce et dans le local	5 297.31 €	6 356.77 €
ILLE ET DEVELOPPEMENT	Interventions Année 2025	19 668.00 € Association loi 1901 non assujettie à la TVA	
BP METAL	Lot 8 – Serrurerie Métallerie - Avenant 1 – Ajout grille pour protection des gaines techniques, ajourage des portes de rangements Gymnase...	6 833.50 €	8 200.20 €
PERRINEL	Travaux installation Détection par aspiration Incendie Ecoles Charles Tillon	9 989.80 €	11 987.76 €

#### Budget Lotissement Tannerie

NOM	Libellé	Montant	
		HT	TTC
VEOLIA EAU	Branchement Eau Potable Lot 18 Néotoa	4 105.54 €	4 926.65 €

Après débat, les membres du conseil municipal prennent acte de ces délégations.

#### 03-2025 AIDE D'URGENCE – SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

**Rapporteur : Madame Margaret Guegan-Kelly**

Madame Guegan-Kelly précise aux membres du conseil municipal que :

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
- Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de La Bouëxière tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

-En faisant un don d'un montant de 1 000 euros à la Protection civile.

-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27

Contre	0
Abstention	0

---

**04-2025 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : RENOVATION D'UN LOCAL POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES ET POUR DES ACTIVITES CULTURELLES**

---

**Rapporteur : Madame Margaret Guegan-Kelly**

Madame Guegan-Kelly précise aux membres du Conseil Municipal que la Commune connaissant une forte hausse des effectifs scolaires et périscolaires, a signé un bail emphytéotique de 75 ans concernant un bâtiment proche du groupe scolaire et appartenant à une association de parents d'élèves. Ainsi, de nouvelles surfaces d'accueil pour les services périscolaires ont été apportées afin de rester en conformité avec la réglementation jeunesse et sport et de permettre aux enfants d'être accueillis dans les meilleures conditions.

L'usage de ce local aux horaires des temps périscolaires permet d'envisager une autre utilisation sur les temps non périscolaires et notamment les week end dans un esprit de mutualisation et d'optimisation des espaces.

Un projet a donc émergé autour du cinéma (cinéclub) et autour de petites créations cinématographiques avec les jeunes et les moins jeunes de la Commune au cœur de la ville.

D'autre part, la présence d'une scène permettra également d'autres activités culturelles comme le théâtre, concerts...

Cependant, ce bâtiment nécessite une rénovation et une adaptation. Un programme de travaux a donc été élaboré portant sur :

- Curage du rez de chaussée
- Reprises de maçonnerie pour création / rebouchage d'ouvertures
- Création de nouveaux réseaux
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Isolation
- Aménagement des locaux : salles d'activités, sanitaires, bureaux...

L'ensemble de ces travaux est estimé à 315 600 € HT.

Les travaux sont prévus au deuxième semestre 2025.

Pour ce projet, la commune peut solliciter une subvention au titre de la DETR 2025, dans la catégorie « bâtiments destinés à l'enfance » avec un taux de 30 % des dépenses et dans la limite de 700 000 € de travaux. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention DETR : 94 680 €
- Subvention CAF : 50 000 €
- Subvention contrat de solidarité territoriale : 94 680 €
- Autofinancement : 76 240 €

Monsieur Philippe Rocher demande : « Une isolation par l'extérieure est-elle prévue ? ».

Monsieur Le Maire précise : « C'est une isolation par l'intérieur qui est prévue car nous avons une qualité architecturale avec de la pierre. Nous avons une étude en cours sur la création d'un réseau de chaleur à partir de l'école pour aller sur la future extension de l'école. Les services de l'ALEC avaient aussi indiqué que potentiellement on pourrait se brancher sur le foyer rural ».

Monsieur Olivier Le Bihan demande : « Un traitement acoustique est-il prévu ? ».

Monsieur Gilbert Le Rousseau précise : « Un acousticien suit le projet depuis le début et fait des préconisations ».

Madame Isabelle Marchand-Dedelot : « Il y a des aménagements qui sont prévus avec des toilettes, des salles plus petites et plus grandes, des bureaux pour l'encadrement ».

Monsieur Le Maire précise : « Ce projet répond aussi au sujet du bail emphytéotique puisque dans le respect des dispositions de ce bail, on avait l'obligation de maintien en terme architectural de l'intégralité du bâti ».

Monsieur Stéphane Raspanti précise que : « Nous allons fêter les 90 ans de la Caisse des Amis de l'Ecole Publique le 28 mars prochain ».

Monsieur Le Maire précise : « C'est la Caisse des Amis de l'Ecole Publique qui est maintenant propriétaire des lieux et avec qui nous avons signé ce bail emphytéotique de 75 ans. C'est un beau projet culturel avec un objectif de développement de travail sur le cinéma et avec les enfants ».

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de bien vouloir :

-Solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) concernant la rénovation d'un local pour les services périscolaires et pour des activités culturelles.

-Autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes relatives à cette affaire.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

---

**05-2025 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : SCHEMA CYCLABLE**

---

**Rapporteur : Madame Margaret Guegan-Kelly**

Madame Guegan-Kelly précise aux membres du conseil municipal qu'un schéma directeur cyclable a été défini sur l'ensemble du territoire de Liffré Cormier Communauté pour définir un maillage entre les neuf Communes du territoire. La mise en œuvre de celui-ci est à la charge de Liffré Cormier Communauté.

Les itinéraires intra bourgs sont pilotés par les Communes et sont nécessaires pour favoriser les modes de déplacement doux au sein de la Commune et assurer la bonne continuité du schéma cyclable intercommunal.

Pour définir les axes principaux intra bourg permettant la continuité, une mission complémentaire au schéma directeur cyclable a été effectuée par le bureau d'étude BL évolution en 2022. Cette étude a montré l'intérêt du passage en zone 30 de la Commune et a identifié des liaisons principales et des aménagements des différentes voies.



Ce schéma sous sa forme globale permettra d'assurer les liaisons entre les écoles, d'apaiser la circulation en centre bourg et d'assurer la continuité vers les Communes les plus proches : Liffré, Saint Aubin du Cormier et Dourdain. Sa mise en œuvre nécessite de nombreux aménagements sur les voies identifiées ci-dessus :

- Passage en zone 30 de l'ensemble de la zone agglomérée
- Mise en place de zones de rencontre
- Aménagements en chaucidou
- Réalisation de bandes cyclables, de marquages au sol
- Modification des sens de circulation, de certains trottoirs
- Signalisation

L'ensemble de ces travaux sont estimés à 210 766 € HT :

Zone	Aménagement	Prix TTC
Rue Théophile Raymond	Zone 20 + carrefour + giratoire	10 000
Rue de Fougères	Chaucidou	16 100
Rue de Vitré	Chaucidou + retrait zones pavées	56 100
Rue L Souhy, sq Lesage	Signalétique	5 000
Rue des genêts	Double sens cyclable	5 520
Rue Comtesse de Ségur	Zone de rencontre + carrefour	5 000
Rue de la forêt	Chaucidou + retrait zones pavées	96 100
Quartier Maisonneuve	Zone 20 + signalétique + reprise virage	5 100
Rue Saint Martin	Itinéraire conseillé	1 000
Rue de Bouvrot / camélias	Bande cyclable + traitement entrée sortie	50 000
Rue des vanniers, Claude Debussy et G Ropartz	Signalétique	3 000
Bilan		252 920

Les travaux sont prévus au deuxième semestre 2025.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention DSIL : 168 613 €

Autofinancement : 42 153 €

Total : 210 766 €

Monsieur Philippe Rocher demande : « Du coup en fonction du montant de la subvention accordée on connaîtra les arbitrages sur le périmètre du projet ? ».

Madame Sylvie Prétot-Tillmann précise que : « Oui mais c'est le montant maximum ; il y a des travaux déjà en cours ; les routes coûtent un peu plus cher mais pourraient être légèrement différées ».

Monsieur Le Maire précise que : « On aura une réflexion poussée sur le sujet mais on va prévoir une somme au budget. Si on arrive à ces taux de subventionnement cela va être facile ».

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de bien vouloir :

-Solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le schéma cyclable.

-Autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes relatives à cette affaire.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

#### 06-2025 DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE »

**Rapporteur : Madame Margaret Guegan-Kelly**

Madame Guegan-Kelly précise aux membres du conseil municipal que dans le cadre des articles R 2334-10,11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) réglementant la répartition du produit des amendes de police, la collectivité peut présenter des projets au Département d'Ille et Vilaine qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration de la sécurité routière, au titre de la dotation 2024 pour une programmation des travaux 2025.

Pour le programme 2025, les sommes allouées seront utilisées au financement des projets d'aménagements suivants :

- Aires d'arrêt de bus sécurisées sur tous types de voies en agglomération, sur voies communales et routes départementales hors agglomération. Les abribus et autres équipements de confort sont exclus de ce dispositif
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux)
- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation sauf si ce parking est créé dans le cadre d'une opération d'équipement public ou privé
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours, également feux de récompense et feux de régulation s'ils sont conformes à la réglementation
- Signalisation de passages piétons, hors renouvellement
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation

- Aménagements de sécurité sur voirie, y compris les radars pédagogiques
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation
- Dans tous les cas, les projets présentés doivent s'inscrire dans une démarche de sécurité routière et ne devront pas être réalisés.

Dans le cadre des aménagements du centre bourg visant à améliorer la sécurité routière, il est proposé de présenter des projets de ralentisseurs avec signalisation rue de Bréhat, rue Jean-Marie Pavy et rue des Vanniers (2 passages protégés).

Le montant estimatif des travaux est le suivant :

- Rue de Bréhat : 7 691,30 € HT
  - Rue Jean-Marie Pavy : 8 403,20 € HT
  - Rue des Vanniers : 7 312,30 € HT
- Soit un total de 23 406,80 € HT**

Monsieur Gilbert Le Rousseau précise que : « Ce sont des ralentisseurs avec des passages piétons. Ces trois choix sont des traversées de voies régulières et non sécurisées. Nous allons protéger ces passages dangereux ».

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de bien vouloir :

-Solliciter le Président du Département d'Ille et Vilaine dans le cadre de la subvention amendes de police au regard des éléments précités.

-Autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

#### **07-2025 AMENAGEMENT DE LA ZAC MAISONNEUVE – REMBOURSEMENT D'UNE RETENUE DE GARANTIE A LA SOCIETE MARC**

**Rapporteur : Madame Margaret Guegan-Kelly**

Madame Guegan-Kelly rappelle que la Commune avait délégué la société SADIV pour la réalisation des ZAC Maisonneuve et Rochers. Elle avait ensuite récupéré la gestion des dossiers avant la clôture des programmes et avait ainsi récupéré les marchés de travaux en cours.

La retenue de garantie de l'entreprise Lemée, reprise par l'entreprise MARC n'avait pas été reversée. Le budget annexe ZAC de Maisonneuve étant clos, il convient de procéder à ce remboursement par le budget principal de la Commune.

Le montant à rembourser s'élève à 3 405,01 €.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à :

-Procéder au règlement de cette somme auprès de l'entreprise MARC, bénéficiaire du marché de travaux « terrassement – voirie-réseaux ».

-Signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

### **PROSPECTIVE – AMENAGEMENT URBAIN – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**08-2025 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - REAMENAGEMENT DES RUES DES ECOLES, DE LA DOBIAIS ET DU STADE**

**Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau**

Monsieur Le Rousseau précise aux membres du conseil municipal qu'un appel d'offres en procédure adaptée (< 90 k EUR HT) a été lancé pour le suivi des travaux de réaménagement de la rue des écoles, du stade et de la Dobiais.

Cette procédure a été mise en ligne le 03/12/2024 avec une date de remise des offres le 27/12/2024. 6 offres ont été remises, qui ont fait l'objet d'une négociation.

La commission des marchés s'est réunie le 16 janvier 2024 afin d'analyser ces offres et a retenu l'offre du cabinet A3 Paysage pour un montant de 61 150 € HT, soit 73 380 € TTC réparti en 3 phases :

- Phase 1 : 29 600 € : rue des écoles
- Phase 2 : 14 700 € : rue de la Dobiais
- Phase 3 : 13 300 € : rue du stade
- Mission OPC valable pour les trois phases : 3 550 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont autorisé à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer le marché et toutes pièces le concernant.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

### **CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – SPORTS**

**09-2025 CREATION DE L'ASSOCIATION « LES FESTOYES DE CHEVRE » : DESIGNATION D'UN MEMBRE ELU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN SON SEIN**

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

Monsieur Stéphane Raspanti sort de la salle.

Monsieur Le Maire précise aux membres du conseil municipal que l'association « Les Festoyes de Chevré », d'intérêt général, a été créée le 31 juillet 2024. Son but est de promouvoir des actions et des événements festifs et culturels, en particulier sur le site du village médiéval de Chevré, notamment l'organisation des Festoyes de Chevré ayant lieu tous les 2 ans.

Les statuts de l'association prévoient que la Mairie de la Bouëxière soit membre de droit de l'association et du Conseil d'Administration (article 8).

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un de ses membres en tant que membre de droit du Conseil d'Administration de l'Association.

Il est proposé de désigner madame Margaret Guegan-Kelly.

Madame Guegan-Kelly ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de désigner madame Margaret Guegan-Kelly en tant que membre de droit du Conseil d'Administration de l'Association.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

#### **Informations et questions diverses :**

- Liste des subventions et recettes perçues par la Commune :

<b>Organisme</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Date Accord / Notification</b>
LE DEPARTEMENT	Subvention pour la prise en charge des enrobés départementales n° 95 et 101	46 574.00 €	4 décembre 2024
REGION BRETAGNE	Subvention Réalisation d'un arrêt de car Rey Leroux	13 019.30 €	2 décembre 2024
GROUPAMA	Remboursement sinistre Vandalisme Salle Marie Jo Perc	46 629.37 €	4 janvier 2025

-Bail précaire avec CBB 35 – Bureaux à la Bonnerie.

#### **► Calendrier prévisionnel des dates des réunions de conseil municipal sous réserves de modifications ultérieures :**

Le lundi 3 mars 2025 à 20H30
Le lundi 31 mars 2025 à 20H30
Le lundi 12 mai 2025 à 20H30
Le lundi 30 juin 2025 à 20H30
Le lundi 15 septembre 2025 à 20H30
Le lundi 13 octobre 2025 à 20H30
Le lundi 24 novembre 2025 à 20H30

Le lundi 15 décembre 2025 à 20H30

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h16.

Le 18 février 2025

Le Maire

Stéphane Piquet



